

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Prestations de formation – ACCEO PRO

Article 1 – Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») ont pour objet de définir les modalités et conditions dans lesquelles **ACCEO PRO** (ci-après « l'Organisme de formation ») propose et réalise des **prestations de formation professionnelle**, incluant notamment :

- des **actions de formation**,
- des **bilans de compétences**,
- des **accompagnements à la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)**,

au bénéfice de clients professionnels ou particuliers (ci-après « le Client » ou « le Bénéficiaire »).

Toute commande de prestation implique l'adhésion pleine et entière du Client aux présentes CGV.

Article 2 – Identification de l'organisme de formation

ACCEO PRO est une Société par Actions Simplifiées (SAS), inscrite sous le numéro RCS 999 399 363 auprès du Tribunal de Commerce d'Arras. Son code APE est le 8559A (Formation continue d'adultes).

Article 3 – Champ d'application

Les présentes CGV s'appliquent à l'ensemble des prestations proposées par ACCEO PRO, quel que soit le mode de financement (autofinancement, entreprise, OPCO, CPF ou autre financeur).

En cas de contradiction entre les CGV et tout autre document contractuel, les CGV prévalent. Dans le cas d'un financement par le biais du CPF, en tout ou partie, ce sont les CGV de celui-ci qui priment (<https://www.moncompteformation.gouv.fr/>).

Article 4 – Documents contractuels

La relation contractuelle entre ACCEO PRO et le Client est formalisée par les documents suivants :

- un **devis** ou une **convention de formation**,
- le cas échéant, un **contrat de formation professionnelle** pour les particuliers,
- le **programme détaillé** de la prestation,
- les présentes **Conditions Générales de Vente**.

La signature du devis ou du contrat vaut acceptation des CGV.

Article 5 – Nature des prestations

Les prestations proposées par ACCEO PRO relèvent des catégories définies à l'article L.6313-1 du Code du travail.

5.1 Actions de formation

Elles ont pour objet de permettre l'acquisition de compétences professionnelles identifiées.

5.2 Bilans de compétences

Ils sont réalisés conformément aux articles L.6313-4 et R.6313-4 du Code du travail et comprennent obligatoirement :

- une phase préliminaire,
- une phase d'investigation,
- une phase de conclusion.

5.3 Accompagnement à la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

L'accompagnement à la VAE vise à assister le bénéficiaire dans la constitution de son dossier de faisabilité et son dossier de validation, et la préparation aux épreuves de validation devant le jury.

Article 6 – Modalités pédagogiques

Les prestations peuvent être réalisées en présentiel, à distance, ou selon une modalité hybride.

Les modalités pédagogiques, la durée, le contenu et les moyens mobilisés sont précisés dans le devis ou le programme remis au Client.

Article 7 – Conditions financières

7.1 Prix

Les prix des prestations sont indiqués en euros, nets de taxes ou TTC selon le régime applicable.

Lorsque ACCEO PRO bénéficie de l'exonération de TVA prévue à l'article 261-4-4° du CGI, la mention correspondante figure sur le devis et la facture.

7.2 Modalités de paiement

Les modalités de paiement sont précisées dans le devis ou le contrat. Sauf disposition contraire, le paiement est exigible selon l'échéancier convenu. Toute prestation de formation doit être réglée intégralement avant de début de celle-ci. Cependant, un paiement en plusieurs fois peut être proposé au Client. Tout retard de paiement entraîne des pénalités conformément à la réglementation en vigueur.

ACCEO PRO se réserve le droit de ne pas assurer la prestation en cas de non-paiement à la date de démarrage de celle-ci.

Article 8 – Financement par un tiers

Lorsque la prestation est financée par un tiers (OPCO, CPF, entreprise, autre organisme), la réalisation de la prestation est conditionnée à l'accord de prise en charge.

En cas de refus ou d'abandon du financement, le Client reste redevable des sommes engagées, sauf disposition contraire.

Article 9 – Annulation, report et abandon

9.1 Annulation à l'initiative du Client

Toute annulation doit être notifiée par écrit. Les conditions financières applicables sont les suivantes :

- annulation tardive : facturation partielle ou totale selon l'état d'avancement,
- absence ou abandon non justifié : facturation des sommes dues.

9.2 Annulation à l'initiative d'ACCEO PRO

ACCEO PRO se réserve le droit d'annuler ou de reporter une prestation en cas de force majeure ou d'effectif insuffisant. Aucune indemnité ne pourra être réclamée par le Client.

Article 10 – Obligations du Client et du Bénéficiaire

Le Client et le Bénéficiaire s'engagent à :

- respecter le règlement intérieur applicable,
- participer activement à la prestation,
- fournir des informations exactes et sincères.

Tout manquement peut entraîner une suspension ou une exclusion de la prestation.

Article 11 – Confidentialité

ACCEO PRO s'engage à respecter la confidentialité des informations échangées, et le Client (ou le Bénéficiaire) s'engage également à tenir confidentielle toute information sur ACCEO PRO portée à sa connaissance.

Pour les bilans de compétences, les résultats et documents sont strictement confidentiels et ne peuvent être transmis à un tiers sans l'accord écrit du bénéficiaire.

Quelque soit la prestation de formation, le Client (ou le Bénéficiaire) peut demander la destruction de toute information souhaitée, celle-ci sera effective dans un délai de 5 jours ouvrés maximum.

Article 12 – Propriété intellectuelle

Les supports pédagogiques, outils et documents remis sont protégés par le droit de la propriété intellectuelle. Ces supports sont remis de manière dématérialisée.

Toute reproduction ou diffusion sans autorisation écrite d'ACCEO PRO est interdite, et pourra faire l'objet de poursuites judiciaires.

Article 13 – Protection des données personnelles

ACCEO PRO traite les données personnelles conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) du 27 avril 2016. Le bénéficiaire dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant.

Article 14 – Responsabilité

La responsabilité d'ACCEO PRO ne saurait être engagée en cas de :

- mauvaise utilisation des contenus,
- non-atteinte des objectifs professionnels du bénéficiaire,
- force majeure.

Article 15 – Réclamations et médiation

Toute réclamation doit être adressée par écrit à ACCEO PRO. En cas de litige non résolu, le Client peut recourir à un médiateur conformément aux dispositions légales applicables.

Article 16 – Droit applicable et juridiction compétente

Les présentes CGV sont soumises au droit français. Tout litige relèvera de la compétence des tribunaux compétents, et notamment du Tribunal de Commerce d'Arras dont dépend le Siège Social d'ACCEO PRO.